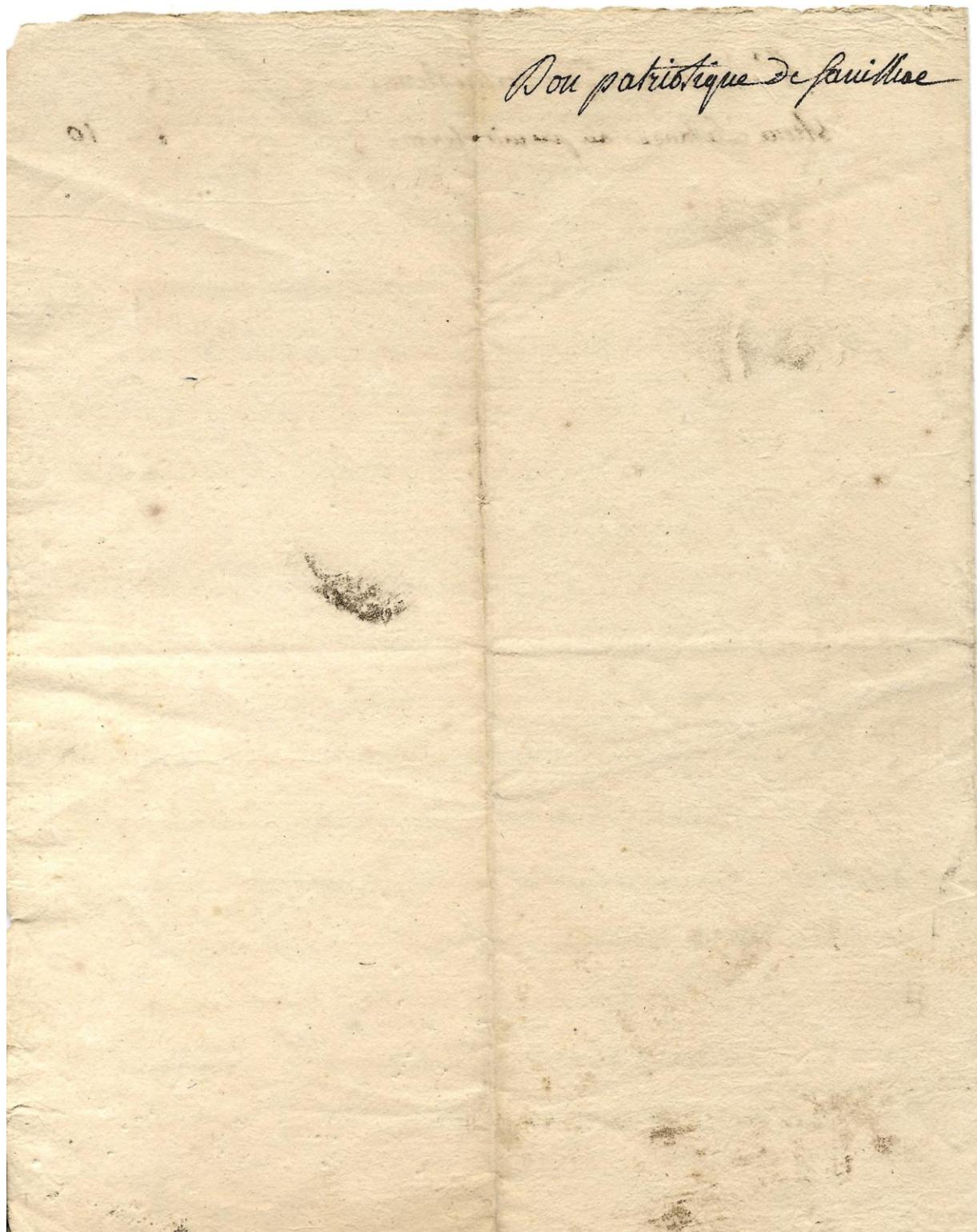


Sanilhac – 1789.

Don patriotique 1789 .



Etat des sommes perçues dans la paroisse pour le
non patriotique Conformément au décret de l'assemblée
nationale du 6.5.68 1789

M^r. Sabbe martin prieur cure perçu au dernier terme
La somme de - - - - - 50^l

M^r. Sabbe de broas vicaire perçu au dernier terme 25

P. De Deuvaligue maire perçu au trois termes - 13

Pierre André de Fayet au premier terme - - - 7

André videt de Lavat au trois termes 1-16^l

Jean Nouvière au premier terme - - - - - 6

André Jobatio de Lavat au 2 termes - - - 2

André Jumeau du Fey au un paiement - - - 1-4^l

Jean et Anne de Labrière au 2 premiers termes - 3

Pierre Gilbert au premier terme - - - - - 1

Pierre Armand au deux premiers termes - - - 2

Jean Trohad de Brisou au deux premiers termes - - 2

André Forest du Sane au deux premiers termes - 1

Louis Artid de Labrière au premier terme - - 6

130^l - 4^l

De l'autre part - - - - -	130 th d.
Théodore Boyer de Ripon aux deux premiers termes - - -	2
Jean pierre Anthoine lu deux payement - - -	12
François Jausseu de Ripon au prem. terme - - -	1
Antoine Allainet de Jauithou aux ^{deux} termes - - -	1 - 4
André Chartanid lu deux payement, - - -	1 - 4
Josiph Rounel au ^{premier} deux termes - - - - -	2 -
Jean Souit curiel lu deux payement - - -	2
Jean videt d'astou de deux aigue lu trois termes - - -	9
Souit Coustant lu deux termes - - - - -	2
François de pierre aux 2 premiers termes - - - - -	1 - 10
André mourares aux deux premiers termes - - - - -	1 - 10
Jean St. J. Broon aux deux premiers termes - - -	6
Jean andré de st. J. au deux premiers termes - - -	6
Jean Chartelan au premier terme - - - - -	1 - 4
Jean pierre au 1 ^{er} prem. terme - - - - -	3
André videt de st. J. au premier terme - - - - -	1 - 4
Mathieu Picumbou aux deux premiers termes - - -	1 - 10
Revenant lu total - - - - -	<u>284 10th</u>

31 personnes

M^r. Mathere 100^{fr} au D^{eu}x^{ie}m^e Terme — — — — — 3^{fr}
M^{lle} Lahaize au premier terme — — — — — 1 - 10